
Présidence : Kirghizistan**674ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**1. Date : Mercredi 15 février 2012

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 35

2. Présidents : Ambassadrice L. Imanalieva
M. M. Baihodjoev3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Questions liées à la mise en œuvre du Document de Vienne 2011* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/13/12), Fédération de Russie (annexe 1), Royaume-Uni, Autriche, États-Unis d'Amérique, Suède (annexe 2), Pologne, Luxembourg
- b) *Changements récents concernant le personnel féminin des forces armées des États-Unis d'Amérique* : États-Unis d'Amérique
- c) *La politique de sécurité de la Mongolie et ses forces armées, leurs fonctions et leurs activités* : Mongolie (partenaire pour la coopération) (FSC.DEL/12/12 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 3)

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé de M. A. Kruglov, Directeur adjoint de la structure régionale de lutte contre le terrorisme créée dans le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghai : Présidente, M. A. Kruglov (FSC.DEL/15/12 OSCE+), Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la

Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/14/12), Kazakhstan, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Ukraine, Portugal, États-Unis d'Amérique
- b) *Questions liées aux points de contact pour la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies* : Espagne

4. Prochaine séance :

Mercredi 22 février 2012 à 10 heures, Neuer Saal



674ème séance plénière

FSC Journal No 680, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Notre délégation a écouté attentivement la déclaration de notre cher collègue, qui représente le Danemark au nom des membres de l'Union européenne (UE) et des pays qui les appuient, concernant le refus de la Russie d'accepter deux visites d'évaluation conformément au Document de Vienne 2011, et se voit dans l'obligation de faire les observations suivantes.

Les informations sur les causes de la situation actuelle – je rappelle que nos problèmes juridiques avec la mise en œuvre du Document de Vienne 2011 sont apparus il y a moins de six semaines –, sur la justification de la force majeure qui lui a été appliquée et sur l'état actuel des choses, ont été présentées par la Fédération de Russie à plusieurs reprises à nos chers partenaires, notamment dans cette salle. Nous considérons qu'il est inutile de nous répéter. Je tiens seulement à ajouter que l'on continue de travailler sur ce problème à Moscou. En particulier, le projet d'instrument juridique correspondant est actuellement examiné par les organes compétents du pouvoir exécutif fédéral.

Nous ne croyons pas nécessaire de faire des commentaires sur les « doutes » que l'on pourrait avoir sur les « véritables motifs » de la Russie de ne pas mettre en œuvre temporairement le Document de Vienne 2011, pour la simple raison que ces arguments relèvent de la pure spéculation.

Nous n'avons pas non plus l'intention de nous perdre en conjectures pour savoir quel jour de la semaine ce problème sera résolu. On peut supposer qu'aucun des représentants qui se respectent dans cette salle n'interrogera les augures et ne prendra de lui-même une décision pour le compte de son gouvernement quand il lui faudra adopter tel ou tel document. Il va sans dire que nos chers collègues seront tenus informés en temps utile de la décision prise à cet égard par la Fédération de Russie et des autres mesures qui pourraient être adoptées pour résoudre ce problème. Qu'ils soient rassurés sur ce point.

Nous voudrions également témoigner notre compassion à tous les collègues qui se croient obligés d'appliquer « deux poids deux mesures » dans leurs déclarations. La réunion d'aujourd'hui a été particulièrement instructive à cet égard.

Je voudrais demander à mes chers collègues s'ils ne sont pas gênés moralement par le fait que les nombreux co-auteurs de la déclaration que nous avons entendue aujourd'hui, qui

ont les mêmes droits et obligations que la Russie dans le cadre de l'OSCE, ne s'acquittent pas de leurs obligations depuis des années.

Tout le monde se souvient sans doute qu'à la dernière réunion, nous nous sommes abstenus de parler des pays concernés. Or ce sont bien ces pays qui ont préféré aujourd'hui la voie de l'échange de vues sincère. Fort bien. Examinons donc les rapports du Centre de prévention des conflits, qui sont la source d'informations la plus objective et, espérons-le, la plus précise. Que nous apprennent-ils ?

L'Autriche n'a pas fourni pendant trois ans (2007–2009) de réponses au questionnaire sur sa politique concernant les exportations d'armes classiques.

La Belgique n'a pas fourni pendant trois ans (2009–2011) d'informations sur le budget et la planification de sa défense, ce qui peut s'expliquer en partie par l'absence prolongée d'un gouvernement. Cependant, nos chers collègues belges ne pensent certainement pas que des difficultés techniques et/ou administratives sont un motif suffisant pour invoquer la force majeure. Dans ce cas, quel motif ont-ils de ne pas remplir leurs obligations ? D'ailleurs, ce pays n'a pas fourni pendant trois ans (2007–2009) d'informations sur les transferts d'armes classiques, et n'a pas répondu au questionnaire sur ce sujet pendant au moins cinq ans (2006–2010). Il n'a pas non plus encore fourni d'informations dans le cadre d'un certain nombre d'échanges ponctuels sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), sur les certificats d'utilisation finale, le transport aérien illicite d'ALPC en 2009 et le courtage en 2011.

La Bulgarie n'a pas répondu en 2008 au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques.

La République tchèque n'a pas répondu à ce questionnaire en 2007.

L'Estonie n'a pas fourni en 2006 de données sur le transfert d'armes classiques et, si nos souvenirs sont bons, en 2008 sur le budget et la planification de sa défense.

La Hongrie n'a pas répondu en 2007 au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques.

L'Irlande n'a pas fourni en 2008 et 2011 d'informations sur le budget et la planification de sa défense, et en 2011 sur l'importation et l'exportation d'ALPC.

L'Italie n'a pas fourni d'informations sur les transferts d'armes classiques depuis au moins trois ans (2008 et 2010–2011), et n'a pas rempli le questionnaire correspondant en 2007, bien que cet État soit un exportateur d'armes assez important. Quels sont les « vrais motifs », comme aiment à dire certains de nos chers collègues, d'une telle attitude négligente à l'égard de ses obligations ?

Le Luxembourg n'a pas répondu au questionnaire concernant le Code de conduite en 2009.

Le Portugal n'a plus présenté d'informations sur le budget et la planification de sa défense depuis quatre ans déjà (2008–2011) et n'a pas répondu en 2009 au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques.

La Roumanie n'a pas non plus répondu à ce questionnaire pendant deux ans (2009–2010).

La Slovénie n'a pas fourni en 2011 d'informations sur le budget et la planification de sa défense.

Le Royaume-Uni n'a pas répondu en 2007 au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques.

En conséquence, compte tenu des données du CPC, nous constatons que 13 membres de l'UE, soit près de la moitié du total de ses membres, ne se sont pas acquittés de leurs obligations au moins une fois au cours des cinq ou six dernières années, et 6 d'entre eux, soit près d'un quart des membres, se sont abstenus systématiquement (c'est-à-dire pendant plus d'un an). Voilà, Monsieur le Président, la véritable valeur de certaines des déclarations qui ont été entendues dans cette salle.

Et la situation n'est pas meilleure dans certains des États qui appuient la présente déclaration.

L'Albanie, par exemple, n'a pas fourni d'informations sur les transferts d'armes classiques pendant deux ans (2007–2008).

La Bosnie-Herzégovine n'a pas fourni en 2011 d'informations sur le budget et la planification de sa défense. Ce même pays n'a pas, pendant au moins quatre ans (2006–2009), répondu au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques et, en 2008, au questionnaire sur le transfert d'armes classiques.

La Croatie n'a pas répondu pendant trois ans (2008 et 2010–2011) au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques et n'a pas fourni d'informations sur le transfert d'armes classiques pendant quatre ans (2007–2008 et 2010–2011). Quelle est la raison d'un aussi long silence ?

La Géorgie n'a pas fourni d'informations sur le budget de sa défense pendant quatre ans (2008–2011) et sur la planification de celle-ci pendant trois ans (2008 et 2010–2011). Elle n'a pas répondu en 2009 au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques, et n'a pas fourni en 2007 et 2010 d'informations sur le transfert d'armes classiques.

Le Monténégro n'a pas fourni d'informations sur le budget et la planification de sa défense pendant quatre ans (2007–2010) et n'a pas répondu pendant cinq ans (2006–2007 et 2009–2011) au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques. Il n'a pas fourni non plus d'informations sur le transfert d'armes classiques pendant trois ans (2006 et 2010–2011). Enfin, il n'a pas répondu au questionnaire sur les mines anti-personnelles pendant trois ans (2007–2008 et 2009).

L'ex-République yougoslave de Macédoine n'a pas fourni d'informations sur le budget et la planification de sa défense pendant au moins cinq ans (2007–2011). Elle n'a pas répondu au questionnaire sur sa politique concernant l'exportation d'armes classiques pendant cinq ans (2006–2007 et 2009–2011) et n'a pas fourni de données sur les transferts

d'armes classiques pendant trois ans (2006–2007 et 2009). Elle n'a pas non plus répondu au questionnaire sur les mines anti-personnelles en 2010.

Monsieur le Président, sauf erreur de ma part, pour 19 co-auteurs de la déclaration d'aujourd'hui, on dénombre 114 cas de non-respect des obligations pendant une durée de cinq à six ans.

J'espère que nous n'avons pas fait d'erreurs graves en élaborant cette liste, qui ne concerne que les échanges d'informations, sur la base des données du CPC. Nous nous excusons par avance auprès de ceux qui auraient été inclus dans cette liste par erreur ou, au contraire, qui n'y figureraient pas.

J'aimerais conclure en paraphrasant la déclaration prononcée aujourd'hui par les pays de l'UE. Nous espérons que les problèmes rencontrés par un certain nombre d'États participants mentionné par notre délégation seront résolus aussitôt que possible afin que ces États puissent s'acquitter pleinement et librement de leurs obligations. Ce point est crucial si nous voulons éviter les conséquences négatives à long terme liées à la mise en œuvre des accords dans la dimension politico-militaire dans son ensemble. À cet égard, nous serions extrêmement reconnaissants aux États participants en question de bien vouloir fournir des informations supplémentaires dans un avenir proche, en particulier sur le temps qu'il leur faudrait pour s'acquitter de leurs obligations et sur les efforts qu'ils devront déployer pour y parvenir.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



674ème séance plénière

FSC Journal No 680, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE

Monsieur le Président,

Je souhaite apporter une précision s'agissant de la demande de la Fédération de Russie concernant l'échange d'informations de la Suède sur les transferts d'armes classiques (TAC) 2008. Heureusement, je ne dois pas attendre jusqu'à la semaine prochaine pour répondre.

Si l'on examine le Résumé annuel du CPC sur les informations échangées en 2008 concernant les TAC, on constate que la « case » suédoise sur le questionnaire relatif aux TAC est en grisé.

La réponse rapide, comportant un calendrier conformément à la demande, est que, si vous vérifiez les informations échangées par la Suède, vous constaterez que ces informations ont été fournies le 27 juin 2008. Je cite la Note verbale (FSC.EMI/271/08, 27 juin 2008) : «...pour indiquer que les réponses au Questionnaire sur les transferts d'armes classiques, telles qu'elles ont été fournies le 30 juin 1999, restent valables. »

Je souhaiterais demander au CPC de corriger la matrice pour 2008.

J'espère que nous avons bien montré que les informations ont été fournies, dans les délais, et que la Suède a rempli son engagement conformément à la décision relative au Questionnaire sur les transferts d'armes classiques (FSC.DEC/20/95, 29 novembre 1995). J'espère donc que nous pouvons convenir qu'il n'est pas nécessaire de définir un calendrier pour permettre à la Suède de s'acquitter de cet engagement.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



674^{ème} séance plénière

FSC Journal No 680, point 1 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Notre délégation se réjouit d'accueillir dans cette salle son Excellence Monsieur Jargalsaikhan Enkhsaikhan, ambassadeur de Mongolie, pays voisin et ami. Nous le remercions pour sa déclaration brève, mais très dense, qui nous a permis à tous de mieux comprendre les aspects les plus importants de la politique de sécurité de la Mongolie ainsi que la structure et la tâche des forces armées mongoles.

Nous avons écouté avec intérêt la partie finale de la déclaration, dans laquelle la Mongolie postule au statut d'État participant à l'OSCE. Nous prenons note de la volonté de la Mongolie de « coopérer plus étroitement avec d'autres États participants et le Secrétariat sur les modalités de la mise en œuvre, de bonne foi, des obligations et des engagements politico-militaires ». Cependant, nous ne sommes pas convaincus qu'il soit judicieux d'attendre qu'une décision soit prise sur la candidature mentionnée par son Excellence l'Ambassadeur de Mongolie pour commencer ce travail. Il serait probablement utile tant pour l'État qui souhaite adhérer à l'OSCE que pour les États participants actuels de préciser au préalable la nature et l'importance des obligations dont cet État devrait s'acquitter si sa candidature était acceptée.

En ce qui concerne la dimension politico-militaire, la situation géographique particulière de la Mongolie pose un certain nombre de problèmes complexes. On sait que le mandat de Madrid, qui définit les paramètres de la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité, a été le résultat de négociations prolongées et d'un compromis difficile. Nous rappelons également que cette zone, qui couvre l'Europe ainsi que la zone maritime et l'espace aérien voisins, ne comprend pas tous les territoires des États participants de l'OSCE. Comment, dès lors, considérer le territoire de la Mongolie, qui ne fait pas partie de l'Europe et qui n'est même contigu à la zone actuelle d'application des mesures de confiance et de sécurité ? Relève-t-il du Document de Vienne ? Cette question n'est probablement pas la seule que nous et nos capitales auront à examiner. Il est clair que le travail pour aboutir à une résolution équilibrée de ce problème compliqué exigera beaucoup d'efforts intellectuels et de temps.

Cela étant, je voudrais de nouveau remercier l'Ambassadeur Enkhsaikhan et lui souhaiter d'accomplir avec succès les lourdes tâches qui l'attendent.

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.